









Objet de la réunion :

ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE DAMERY







13DHF024

Maître d'ouvrage : DDT 51

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la Marne sur les communes riveraines de la

Marne de Tours-sur-Marne à Courthiézy

Nom du rédacteur : E. Henry

LIEU DE L'ENTRETIEN : LOCAUX DE LA MAIRIE DE DAMERY

DATE DE L'ENTRETIEN: 13/03/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU: 14/03/2014

### **PARTICIPANTS**

Г					
	Nom	Société / organisme /	Fonction	Téléphone	E-mail
	Danièle Fortier	Ville de Damery	Maire		
	M. Grandjean	Ville de Damery	Adjoint au Maire		
	Ghislaine Baudouin	Ville de Damery -	Secrétaire de Mairie		
	Georges Papleux	-	Agriculteur / Riverain		
	Elsa Henry	SAFEGE	Ingénieur de projet	01.46.14.71.02	elsa.henry@safege.fr

### **COMPTE-RENDU**

### **ENTRETIEN AVEC LA COMMUNE DE DAMERY**

✓ Une discussion en mairie des zones et enjeux soumis à l'aléa inondation par débordements et remontée de nappe de la Marne.

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter les remarques concernant les points suivants :

- 1. CRUES HISTORIQUES
- 2. ZONES INONDÉES
- 3. AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS OU FUTURS
- 4. OUVRAGES HYDRAULIQUES
- 5. DOCUMENTS D'URBANISME ET AUTRES DONNÉES DISPONIBLES

### 1. CRUES HISTORIQUES















13DHF024

- Les dommages engendrés par la crue de 1910 sont aujourd'hui non connus. Néanmoins, la crue de 1983 (fin mai) reste dans les mémoires comme la plus forte crue connue et la plus dévastatrice et ce, en particulier pour les cultures. En effet, les crues de décembre-janvier-février sont rarement dommageables pour les cultures par rapport à celles de mars-avril-mai car à cette époque de l'année les semis ont déjà été faits.
- Un arrêté de catastrophe naturelle a été déclaré pour la crue de 1983. Des riverains sinistrés de Damery ont donc déclaré les dommages pour cette crue (3 lettres de déclaration).
- Un article de journal a été retrouvé dans les archives décrivant la crue de mars 1958.





Un repère de crue de 1910 existait dans le garage du 6 quai de Verdun. Seulement, il se trouve dans une propriété privée et il n'est pas certain que ce repère ait été conservé.

### 2. ZONES INONDÉES

Aucune habitation n'a été recensée comme présentant des dommages liés aux inondations si ce n'est dans les sous-sols et les caves. Les habitations en bordure de la Marne (quai de Verdun, route D22 et principalement sur le chemin de halage) peuvent rencontrer des inondations dans leurs caves lors d'une crue. Les inondations surviennent lorsque le niveau de la Marne commence à baisser.













Des glissements de berges du fait de l'érosion du talus par la Marne ont été recensés. En 2008, sur deux secteurs en aval du pont de Damery et en 1991-1992 sur le chemin de halage (photos fournies). Après une inspection des lieux, il n'a pas été jugé nécessaire de renforcer les berges par des enrochements. Les berges n'ont pas subi de nouveaux dommages depuis.











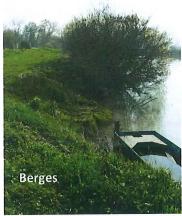
















- Durant les années 2000, la plaine de Damery a subi de nombreuses inondations hivernales sur deux années consécutives (2001-2002 ?) qui ont recouvert toute la plaine. Depuis 2003, aucune crue n'a été subie dans la plaine et particulièrement sur les terrains agricoles.
- Il existait un point bas au niveau de l'intersection entre la ruelle du trou Canot et des quais de Verdun. Cette zone avait été inondée en particulier lors de la crue de 1983. Cette voirie a été refaite depuis autour de 2004 et elle a été surélevée.
- Damery n'a pas subi d'inondations dans ses plaines lors de la crue de printemps de 2013. Les inondations n'atteignaient pas le niveau des terres cultivées.
- Les photos transmises de l'inondation du terrain de sports de 1993 correspondent à des inondations par des orages violents et non par des débordements de la Marne. Ils ont donné lieu à des déclarations de catastrophe naturelle (arrêté ministériel).
- Durant la seconde guerre mondiale, le pont de Damery a été détruit. Les pierres sont tombées dans la Marne ce qui a généré un obstacle à l'écoulement. La Marne a alors débordé sur la route D22 et ce fut la seule fois où cette route fut bloquée.





13DHF024

### 3. AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

- Le chemin de halage de Damery fait partie du projet « vélo-route », il sera donc prochainement transformé en piste cyclable.
- Un projet d'installation d'une station de pompage d'eau potable est en cours dans la plaine (localisée sur la carte de la partie suivante). Un rapport sur la définition des périmètres de protection de ce captage nous a été transmis.
- Des projets qui ont été abandonnés avaient été envisagés sur la commune de Damery; l'effacement du barrage de Cumières avec la mise en place d'un canal de décharge et l'installation d'un canal le long de la voie ferrée pour résorber les crues de la plaine.

### 4. OUVRAGES HYDRAULIQUES

- La création du lac du Der a modifié les crues subies. Celles-ci sont nettement moins fortes (moins de hauteurs d'eau) mais elles sont parfois plus longues, ce qui peut être dommageable pour les cultures. En effet, pour les cultures, la hauteur d'eau importe peu mais si les inondations durent plus de 15 jours, les semis de blé pourrissent par exemple.
- Les habitations de Damery se situent entre 2 barrages ; celui de Damery et celui de Cumières. Le niveau de la Marne est donc maintenu et les fluctuations de hauteurs d'eau sont faibles. En crue, les barrages sont abaissés et n'influencent plus la ligne d'eau.





### 5. DOCUMENTS D'URBANISME

- La commune de Damery possède un PCS quia été approuvé en décembre 2013 mais uniquement en version papier. Damery nous a transmis son PLU en version papier.
- Dans le PLU, les secteurs en zone inondable sont identifiés (en bleu clair sur la carte cidessous) et présentent une réglementation plus contraignante concernant les nouvelles constructions ; Zone Ni pour une zone inondable non constructible.





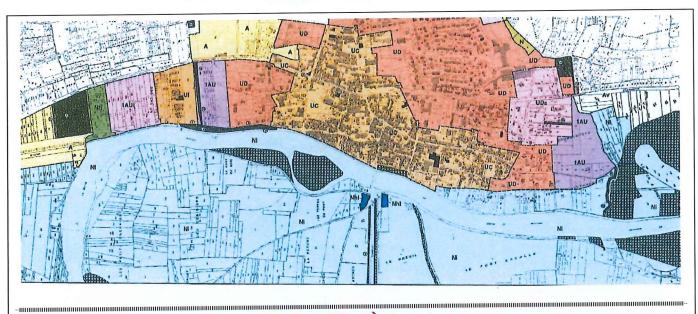








13DHF024



### CARTE DE SYNTHÈSE - Enjeux

#### **ENTRETIEN AVEC LA COMMUNE DE DAMERY**

Cette carte est extraite de la carte d'aléas transmise à la commune avec le questionnaire.

Lorsqu'elles sont connues, les limites estimées de la crue de 1955 son représentées en bleu et celles de 1910 en rouge. Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) correspondent aux zones en bleu clair.

Les zones indiquées **en orange** correspondent aux sites à enjeux identifiés lors de l'entretien et/ou par les réponses aux questionnaires comme ayant déjà connu des inondations par débordements ou remontée de nappe lors de crues passées.

Les zones entourées en **violet** indiquent des points particuliers ; le site où les berges endommagées ont été prises en photo en 1991-1992 et la localisation du barrage de Damery.









13DHF024

